



MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Ferpicloz

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Ouverture de la déchèterie

mercredi 18h00 - 19h00
samedi 10h30 - 11h30
fermé les jours fériés

Adresses et téléphones utiles

Emploi et solidarité

Coup d'Pouce

Cité-Bellevue 4
1700 Fribourg
026 484 82 40
cdpFribourg@emsol.ch

Communauté d'Emmaüs

Route de la Pisciculture 6E
1700 Fribourg
026 424 55 67
emmaus.fri@bluewin.ch

Andrey Group

Centre de tri des déchets
Route du Pafuet 131
1724 Le Mouret
026 413 92 00
recycling@andreygroup.ch

Thommen SA Kôniz & Givisiez

(anciennement Karl Kaufmann SA)
Route du Fer 10
1762 Givisiez
026 460 75 80
givisiez@thommen.ch

Centre collecteur de Châtillon

SANIMA
Route de la Comba 50 (zone Châtillon sud)
1725 Posieux
026 305 22 82

SFR Société fribourgeoise de recyclage SA

Récupération de matériaux et recyclage
Route de la Comba 50
1725 Posieux
026 401 25 15 / 026 426 54 53
info@sfr-recyclage.ch

Station d'épuration (STEP) de Marly

Route de la Gérine 128
1723 Marly
026 436 33 77

Contact et infos

Questions administratives

Administration communale
Route de la Forêt 26
1724 Ferpicloz
026 413 25 91
administration@ferpicloz.ch
www.ferpicloz.ch

Questions techniques

Alain Pillonel
Conseiller communal
079 206 43 62
alain.pillonel@ferpicloz.ch

Taxes et tarifs

La taxe de base se monte à CHF 35.-- par personne et par année.
Il est prélevé une taxe de CHF 0.50 par kilo.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, PE, piles, appareils hors d'usage, etc..
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Bon à savoir

Les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement par Emmaüs ou par Coupd'Pouce.

Les appareils électroniques ou électriques peuvent être retournés gratuitement dans les points de vente.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Ferpicloz

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9 <small>Lundi de Pentecôte</small>
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 <small>Vendredi-Saint</small>	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21 <small>Lundi de Pâques</small>	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19 <small>Fête-Dieu</small>
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 <small>Ascension</small>	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Ferpicloz

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale	5	3		5
S	5	2	6	4	1 Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26 Saint Etienne
S	26	23	27	25	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
Une entente intercommunale gère les ordures ménagères. Merci d'utiliser des sacs à poubelle sans taxe, que vous pouvez déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses à votre disposition dans la région.



Déchets de chantier
Les objets issus de travaux de rénovations, de constructions ou de transformations, les objets provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle doivent être amenés dans un centre de tri des déchets (ex. Châtillon, etc...)



Gazon
A déposer dans la benne des déchets verts.



Aluminium
L'alu doit être propre.



Déchets de jardin
A déposer dans la benne des déchets verts. **Pour les branches, seules celles de petits diamètres et d'une longueur max. de 1m sont acceptées**, dépôt à l'endroit indiqué à la déchèterie.



Huiles végétales
Il s'agit des huiles utilisées en cuisine.



Autres déchets plastiques
Les emballages et autres objets en plastiques sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets encombrants combustibles
La benne pour les objets encombrants est à disposition durant environ 1 mois au printemps et 1 mois en automne.



Médicaments
Les médicaments peuvent être rendus à leur fournisseur.



Tubes lumineux (néon) / LED
Les ampoules et néons doivent être rapportés directement au fournisseur ou au magasin.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)
Les boîtes doivent être propres.



Dépouilles d'animaux
Le centre régional de Châtillon est à votre disposition pour les cadavres d'animaux.



PET
Seules les bouteilles portant le signe PET sont acceptées. Elles doivent être aplaties.



Verre
Les verres doivent être vidés de leur contenu, rincés et débarrassés de leur couvercle, bouchon ou partie métallique.



Capsules Nespresso (aluminium)
Les capsules sont également reprises par Nespresso à votre domicile par le facteur. Les autres capsules doivent être éliminées avec les ordures ménagères.



Ferraille (objets métalliques)
La benne pour la ferraille est à votre disposition durant environ 1 mois au printemps et durant environ 1 mois en automne.



Piles et accumulateurs
Les piles doivent être rapportées directement au fournisseur ou au magasin.



Déchets compostables ménagers
Ne pas déposer de gros os, ni de cornet ou emballage plastique.



Flacons en plastique avec bouchon
Les bouteilles ayant contenu de l'huile, du vinaigre, du shampooing, de la lessive, etc..., sont à éliminer dans le sacs à ordures.



Sagex
Les sagex sont acceptés dans le container prévu à cet effet.



Déchets spéciaux des ménages
Les déchets toxiques tels que pesticides de jardin, détartrants, petites quantités de peintures, diluants ou autres, peuvent être retournés chez le fournisseur. La STEP de Marly est également à votre disposition.



Papier et carton
Les papiers et cartons doivent être empilés et solidement attachés. Les cartons vides et démontés ne doivent pas contenir de plastique, sagex ou autre.



Textiles et chaussures
Les vêtements ou textiles et chaussures, réutilisables peuvent être déposés dans les containers ad hoc. L'entreprise Texaid en a placé un derrière le bâtiment de l'ancienne Tuilerie.

Les types de déchets



Ordures ménagères

La gestion et l'élimination des ordures ménagères est gérée par une entente qui regroupe les communes de Bois-d'Amont, Le Mouret et Ferpicloz.

Les sacs poubelles, non taxés, sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses mise à votre disposition à

- Arconciel à côté du terrain de football, Rte de Chésalles
- Ependes sur la place de parc du village, Au Village
- Ferpicloz derrière le bâtiment de l'ancienne Tuilerie, Imp. de la Tuilerie 5
- Le Mouret à la déchetterie du Serté, Rte du Serté

Les bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et le Mouret ne sont pas accessibles les dimanches et jours fériés. Celle d'Ependes est ouverte uniquement de 07h00 à 20h45 du lundi au samedi.

Pour le bon fonctionnement de la benne, nous vous remercions de

- mettre vos déchets dans des sacs plastiques fermés
- ne pas surcharger le tambour (max. 3 sacs de 35l, 2 de 60l ou 1 de 110l)
- ne pas introduire de longs objets dans le tambour

En cas de panne, merci de reprendre vos déchets et de les éliminer dans l'une des autres bennes à votre disposition.

Pour tout dysfonctionnement ou perte de votre carte magnétique, adressez-vous directement à l'administration communale.

Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une
campagne propre !**